

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du jeudi 22 mars 2018

Comptes de gestion et comptes administratifs 2017

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestions 2017 établis par madame l'Inspectrice des Finances Publiques de Thueyts pour le budget du centre d'affaires, du service de l'eau et de l'assainissement et le budget principal de la commune.

Le conseil municipal a ensuite validé les comptes administratifs 2017 établis par le Maire, en tous points conformes aux comptes de gestion, et décidé les reports de résultats suivants sur les budgets 2018 :

- 29 192,15 € sur la section d'investissement du budget du centre d'affaires ;
- 138 984,00 € sur la section de fonctionnement du budget eau et assainissement ;
- 185 964,41 € sur la section de fonctionnement du budget principal.

Personnel communal

Dans la volonté du maintien de l'emploi d'un agent contractuel du service technique, le conseil municipal a décidé la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Centrale photovoltaïque

Le conseil municipal a décidé de lancer le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des hangars municipaux du Prades Bouix. Ce projet, dont l'étude a été réalisée par le Syndicat Départemental des Énergies, pourrait faire l'objet d'une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à projets « projets partenariaux décentralisés de production d'énergies renouvelables ».

Transfert de la compétence eau-assainissement à l'intercommunalité

L'obligation de transfert de compétence eau-assainissement, initialement prévue pour 2020, pourrait être repoussée en 2026 si, dans un groupement intercommunal, 20% des communes représentant 25% de la population en faisaient la demande.

Considérant que sur la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans ce transfert, difficile à mettre en œuvre, se traduirait par une augmentation considérable du prix de l'eau, avec à terme le risque de délégation du service à une société fermière, considérant par ailleurs que la commune de Thueyts a réalisé des investissements considérables sur le service de l'eau avec en particulier, un schéma directeur, un réseau en grande partie renouvelé, une nouvelle station d'épuration moderne, tout cela avec un coût maîtrisé, le conseil municipal souhaite que la commune conserve la compétence eau et assainissement et se prononcera contre son transfert à la communauté de communes si la loi le lui permet.